 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>N°6</p> <p>FICHE DE PROCÉDURE</p> <p>JUSTIFICATIFS DE DOMICILE</p>	<p>Date de dernière mise à jour : 24/06/2020</p> <p>Validé par : AP/LT</p> <p>DESTINATAIRES : - Mairies - Préfectures (pour info) - CERT</p>
<p>PRÉFET DU VAR</p> <p>DIRECTION DES TITRES D'IDENTITÉ ET DE L'IMMIGRATION</p> <p>CENTRE D'EXPERTISE ET DE RESSOURCES TITRES</p>		

1 – CAS GÉNÉRAL :

3 principes :

- Un seul justificatif de domicile est requis ;
- Ce justificatif doit être récent (moins d'un an à la date de dépôt de la demande) ;
- Les pièces acceptées comme justificatif de domicile sont listées (voir 1.b).

Quelques rappels :

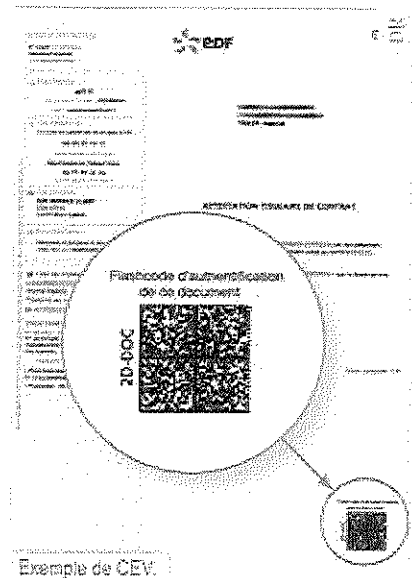
- «Le mineur non émancipé est domicilié chez ses père et mère ; si les père et mère ont des domiciles distincts, il est domicilié chez celui des parents avec lequel il réside. » (article 108-2 du code civil)
- Les justificatifs de domicile doivent être présentés en original.
- Dans tous les cas, il doit être transmis :
 - soit l'original du document en indiquant avoir scanné l'original accompagné du tampon de la mairie, y compris les factures internet ;
 - soit une copie du justificatif en indiquant « vu l'original » accompagné du tampon de la mairie.
- Une adresse en poste restante (boîte postale) n'est pas admise comme attestation d'élection de domicile.

a) Code de sécurité 2D-DOC

Ce dispositif 2D-Doc vise à lutter contre la falsification des justificatifs de domicile, et il est imprimé sur les factures ou attestations d'abonnement (voir exemples ci-après) :

Le code 2D-DOC doit être numérisé dans l'application TES et flashé sous la douchette au moment du dépôt de la demande.

Précision : le 2D-DOC est un type de QR Code.



b) Liste des principaux justificatifs acceptés

Justificatifs acceptés	Précisions
TÉLÉPHONIE	
Facture téléphone internet/fixe/ téléphone portable	Flasher le code 2D-DOC si présent
ÉNERGIE	
Facture de gaz d'un fournisseur d'énergie	
Facture d'électricité d'un fournisseur d'énergie	Lieu de consommation ou de facturation admis
Échéancier d'un fournisseur d'énergie	Échéancier en cours
Facture d'électricité « pro » d'un fournisseur d'énergie	Accompagnée du KBIS
Attestation de souscription de contrat d'un fournisseur d'énergie	Flasher le code 2D-DOC si présent
EAU-ASSAINISSEMENT	
Facture eau et assainissement	Avis des sommes à payer et extrait de titre exécutoire acceptés
CONTRAT D'ASSURANCE	
Attestation d'assurance habitation	
Attestation de responsabilité civile	Mentionnant l'assurance habitation
ATTESTATION D'HÉBERGEMENT-DOMICILIATION	
Attestation d'élection de domicile (CCAS-CIAS) valable aussi pour les gens du voyage (loi 2017-86 du 27/01/2017).	
Attestation de location de logement d'une agence immobilière	
Contrat de bail établi par une agence immobilière	Document datant de moins d'un an
Bulletin d'hospitalisation de longue durée	
Bulletin de présence d'une résidence retraite	
Attestation d'hébergement d'un foyer « maison d'enfant »	
Attestation de résidence d'un campus universitaire	Tampon obligatoire de l'université ou de l'organisme agréé ex : CROUS, ...
Certificat de position militaire / certificat de présence au corps précisant que le demandeur est logé.	Attestation de résidence d'un camp militaire
LOYER-QUITTANCE	
Avis d'échéance de paiement de loyer et de charges de bailleurs sociaux (OPH, HLM) ou d'agences immobilières	
Quittance de paiement de loyer et de charges de l'OPH, HLM	
Reçu de paiement et de charges d'un syndic de copropriété (appel de fonds ...)	
IMPÔTS-AUTRES	
Avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus	
Avis d'imposition (taxe d'habitation / taxe foncière)	Sur la taxe foncière, l'une des 2 adresses mentionnées est acceptée (voir avec la déclaration de l'utilisateur)

Déclaration d'impôt sur le revenu valant avis d'imposition,	Déclaration éditée du site impot.gouv.fr
Justificatif d'impôt sur le revenu valant avis d'imposition (dégrèvement)	
Relevé de la CAF	Mentionnant les aides liées au logement
Titre de propriété (acte notarié)	De moins de 1 an

2 – CAS PARTICULIERS

Pour ces cas cités, lorsque le demandeur est domicilié dans un «établissement», seule l'adresse est notée sur le titre.

NATURE DU LOGEMENT	PIÈCES À FOURNIR
Le demandeur est hébergé chez un tiers : (particuliers, amis, parents,...)	-attestation originale de l'hébergeant attestant que la personne est hébergée <i>depuis + de 3 mois</i> , (voir modèle joint), -titre d'identité de l'hébergeant recto-verso (CNI, PSP, permis de conduire, titre de séjour quelle que soit sa date de délivrance), -justificatif de domicile de l'hébergeant (de moins d' 1 an).
Le demandeur réside dans un logement de fonction ou un centre agréé :	-attestation originale de l'hébergeant attestant que la personne est hébergée depuis + de 3 mois.
Le demandeur réside dans un hôtel, centre de réinsertion, foyer d'urgence ou organisme agréé :	-attestation d'hébergement du gérant ou directeur de l'hôtel, -pièce officielle, au nom du demandeur, portant la même adresse (permis de conduire, avis d'imposition, titre de pension, titre d'allocations familiales).
Le demandeur loge dans une caravane :	-acte de propriété du terrain ou bail de location, -pièce officielle, au nom du demandeur, portant la même adresse (permis de conduire, avis d'imposition, titre de pension, titre d'allocations familiales)
Le demandeur est admis dans un établissement de soins spécialisés :	La situation sera examinée au regard de la durée du séjour : -attestation de placement indiquant la durée du séjour ou la date d'entrée établie par le directeur.
Le demandeur est incarcéré dans un centre pénitentiaire :	-attestation d'élection de domicile du CCAS, CIAS -document du directeur du centre pénitentiaire attestant la présence du demandeur dans le centre pénitentiaire.
Le demandeur est sans domicile stable :	-attestation recto-verso en cours de validité d'élection de domicile, délivrée par l'organisme d'accueil agréé ou le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ou le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale).
Autres cas particuliers : (demandeur logé sur un bateau, gens du voyage, ...)	-il faut apprécier le caractère durable de l'amarrage du bateau dans le même lieu (au moins 3 mois) : attestation de la capitainerie du port, ou une attestation de propriété d'emplacement ou location permanente ou quittance d'assurance pour le bateau ou contrat de location en cours de validité du bateau. -pour les gens du voyage : attestation d'élection de domicile délivré par un organisme agréé ou le CCAS / CIAS.